

Mairie d'Anvin
258 rue d'Hesdin 62134 ANVIN
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2014

Réunion du 27 août à 20 heures en suite des convocations en date du 21 août. Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Cathy DELALEAU, Dominique MERLIN et Philippe OBOEUF, absents excusés.

Mr PLAYOULT Jean-Marc est secrétaire de séance.

DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

- situation du tracteur : il fonctionne, la commune a investi dans l'acquisition d'une cuve GNR.
- SA du Hainaut : une réunion a eu lieu avec les propriétaires et locataires concernés ; les échanges ont été vifs. Une extension de l'échéancier de paiement a été demandée par certains habitants de la rue du 08 mai. Une réunion d'avant travaux est prévue le 10 septembre.
- fleurissement : les résultats devraient être connus en septembre.
- travaux de voirie : rue d'Hesdin, devis signalétique, devis feux clignotants : des travaux rue d'Hesdin ont eu lieu, la commune attend maintenant une partie du marquage par les services de la MDAD d'Avesnes-le-Comte. Des devis sont présentés : marquage 5400€, feux clignotants 2333€. Ces devis sont acceptés à l'unanimité.
- SDIS et Préfecture : Mr le Maire a été reçu par Mme Stéfan de la Préfecture, le projet de centre de secours n'est plus inscrit dans les projets ; un courrier devrait suivre. Que doit faire la commune maintenant ?
- commission pour la carte communale : une réunion a déjà eu lieu ; l'objectif est de réaliser la carte communale avant la validation du SCOT pour rester maître des terrains à bâtir.
- fossé M.Brassart : Mr le Maire a reçu un courrier le 23 août demandant un délai de travaux de 12 à 18 mois.

CHANTIER CHAUFFERIE ET DECISIONS BUDGETAIRES :

Le chantier avance comme prévu, une réunion a lieu tous les mardis. Au niveau des accompagnements financiers : LEADER a donné un accord de principe (15 000 €), la Région pourrait proposer 60 000€, 2 dossiers FARDA (Conseil Général) ont été déposés pour 2 fois 20 000 ou 25 000 €. Pour l'Etat, il semblerait qu'il soit trop tard pour la DETR.

Travaux électriques ACCART : des travaux supplémentaires sont à prévoir pour qu'à terme, il n'y ait plus qu'un seul compteur électrique : 15000€ + 5691€ (suivi énergétique). Accord du CM.

AFFAIRES SCOLAIRES :

- IEN : Mr le Maire donne le nom du nouvel inspecteur : Mr SLONCZEWSKI
- nouveaux horaires de classes : ils ont été distribués dans les boîtes aux lettres.
- TAP, tarif, régie : les TAP sont prêts à fonctionner. Mr le Maire rappelle les tarifs évoqués avec les 3 autres maires et les soumet au vote du Conseil Municipal : 25€ par période de 7 semaines (entre chaque vacance) pour 2 séances hebdomadaires ou 15€ pour une séance hebdomadaire. Devant certaines questions, Mr le Maire précise que des aménagements pourraient être possibles pour les familles nombreuses ou les cas particuliers mais pour le moment, la mise en route se fera comme cela. Les tarifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.
- impacts sur les personnels : Mr le Maire explique que le personnel féminin a été sollicité pour les TAP, de ce fait, des changements ont eu lieu dans les emplois du temps et les occupations de chacune. Il en ressort que la collectivité va devoir payer 5h 30 d'heures complémentaires par semaine (soit un coût d'environ 110 € par semaine).

SITUATION DES PERSONNELS :

- contrat d'avenir : Julien Dumetz a été recruté en contrat d'avenir le 15 juillet 2014 comme évoqué lors de la précédente réunion.
- Des difficultés sont relatées quant au personnel masculin et au travail effectué. Un débat s'engage sur l'organisation du travail. Un règlement intérieur pourrait aider.

DELIBERATION FDE :

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose les évolutions opérées par la loi du 07 décembre 2010 qui a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin notamment de mettre en conformité avec la directive européenne 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

Comme le prévoit la loi, la FDE 62 qui exerce la compétence d'AODE perçoit la TCCFE de plein droit à la place de toutes les communes de moins de 2000 habitants.

Depuis l'entrée en application début 2011 de cette loi, la FDE 62 reverse la taxe perçue sur le territoire de la commune déduction faite d'un pourcentage de 3% représentatif des frais liés à l'exercice de ses missions de contrôle, de gestion et de la constitution d'un fond dédié à des actions de MDE pour l'éclairage public.

Néanmoins, la loi de finances rectificative pour 2014 prévoit désormais la mise en place d'une délibération concordante pour le reversement d'une fraction de la taxe car ce dernier est facultatif en théorie.

La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62 et reversée à la commune est de 97% pour 2015. Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées.

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes (12 voix):

Décide de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 97%.

CALENDRIER :

05,06,07,08 septembre : ducasse communale

21 septembre : passage du Grand Prix d'Isbergues

23 septembre : réunion publique

04 octobre : banquet des aînés

10 octobre : fête de l'énergie

PROCHAIN CONSEIL :

Jeudi 30 octobre

QUESTIONS DIVERSES :

-Demande du comité des fêtes : le comité demande la mise à disposition du personnel communal le vendredi 05 après-midi avec le fourgon et le mardi 9 matin pour le nettoyage.

-Location salle des fêtes : il semblerait qu'il y ait des difficultés à se repérer dans les tarifs de location...état des lieux, nettoyage, casse...pourrait-on mettre en place un forfait dans le but de simplifier ?

-Subventions en attente : les Etincelles, le RCA (association abandonnée), l'ASVT (dossier non rendu). Le tennis de table demande une subvention supplémentaire.

-désherbage des allées du stade

-réfection des bancs communaux

-Défibrillateur : il sera prochainement déplacé.